



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 47 542 588 260
Référence de l'avis : 22 65 4118860 86
Contrat de prélèvement : P365009007387
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P365009007387

Numéro de propriétaire : 335 M00051 N

Département d'imposition : 65
HAUTES-PYRENEES

Commune d'imposition : 335
ORDIZAN

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 65028

3532-021620-0072-0



MANTEIGA JUAN CARLOS
MANTEIGA HELENE
27 CHE DES ARTIGAUX
65200 ORDIZAN

Somme à prélever

1 014,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.

Compte bancaire : FR76 1690 6010 108X XXXX XXX4 617
Identifiant de la banque : AGRIFRPP869
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vous n'avez rien à envoyer.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES

Tél : 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES
CELL FONC DEP
1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09

Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

COMMUNE
ORDIZAN

CERTIFICAT DE CONFORMITE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Dossier no : **PC3359400001**

Délivré le : 30-03-94
Adresse des travaux :
Caupouey
ORDIZAN
65200 ORDIZAN

SERVICE INSTRUCTEUR

Subdi. BAGNERES-BIGORRE
1, Rue du Castelmouly
65204 BAGNERES CEDEX
TEL : 62.91.33.00

Destinataire :

M. MANTEIGA Jean Ch.

Allées Maintenon

65200 BAGNERES DE BIGORRE

OBJET : Certificat de Conformité

Le certificat de conformité est **ACCORDE** pour les travaux qui ont fait l'objet de l'autorisation de construire dont les références sont rappelées ci-dessus.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L-421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Le 10 DECEMBRE 1996



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une autorisation qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les autorisations délivrées au nom de l'Etat.
Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).